



Centre de Ressources 
■ POLITIQUE DE LA VILLE
en Essonne



**INTÉGRER L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES DANS LA
MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE VILLE**
DÉFINIR UN PLAN D'ACTION

▼ Passer du diagnostic à l'action

Les questions majeures à se poser dans la définition des actions

- ▶ Quelle durée pour les actions?
- ▶ Quelle périmètre pour la mise en œuvre ?
 - Limiter les domaines dans un premier temps pour s'y concentrer d'autant si la démarche est nouvelle et diffuser ensuite pour mobiliser d'autres élu-e-s et services
 - S'appuyer sur les « grands projets en cours », le contrat de ville, le contrat éducatif local, les projets de territoire etc.
- ▶ Qui fait quoi ?



Définir les orientations pluriannuelles

Des questions suscitées par le diagnostic aux réponses apportées par le plan d'action

	<i>Questions diagnostic</i>	<i>Question pour le plan d'action</i>
Analyse du contexte, de la situation locale	<ul style="list-style-type: none">- Quelle est la situation locale ? Est-elle comparable à la situation nationale, régionale et départementale ? Si on constate des écarts, quelles sont les explications possibles ?- Où se concentrent les inégalités ? Où sont-elles les plus visibles ?	<ul style="list-style-type: none">- Sur quoi faudrait-il agir en priorité ?- Quels sont les objectifs secondaires ?
Analyse des actions déjà réalisées	<ul style="list-style-type: none">- Est-ce que des actions dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ont déjà été réalisées ? Si oui, s'agit-il d'actions spécifiques ou intégrées ?- Quel en est le bilan ? Qu'est ce qui est satisfaisant ? quelles sont les limites ? qu'est ce qui a réussi ?	<ul style="list-style-type: none">- Quelles sont les actions à renouveler, à valoriser, à enrichir, à modifier ou ne pas reproduire ?- Quelles nouvelles actions pourraient être mise en place (notamment au regard de l'analyse du contexte) ?



Définir les orientations pluriannuelles

Des questions suscitées par le diagnostic aux réponses apportées par le plan d'action

	<i>Questions diagnostic</i>	<i>Question pour le plan d'action</i>
Analyse des moyens	<ul style="list-style-type: none">- Quelle est la répartition des moyens ? Est-elle la même pour les femmes et les hommes ? Si non à quoi cela est lié ? Le montant des subventions directes, les équipements mis à disposition ?	<ul style="list-style-type: none">- Comment atteindre un meilleur équilibre dans la répartition des moyens ?
Analyse de la culture des actrices	<ul style="list-style-type: none">- Quel est le degré de sensibilisation des acteurs à la question de l'égalité femmes-hommes ?- Qui peuvent être les acteurs facilitateurs ou résistants en matière d'égalité femmes-hommes ?	<ul style="list-style-type: none">- Quelles actions de sensibilisation formation, de communication mettre en place pour favoriser l'extension d'une culture de l'égalité ?- Quel est le public prioritaire ?

▼ Passer du diagnostic à l'action

Au travail !

Consigne : Chaque groupe remplit une fiche-action relative à l'une des trois priorités transversales de la nouvelle politique de la ville, un-e rapporteur-se présentera la proposition à toutes et tous :

- ▶ **cohésion sociale** : action sociale, éducation ;
- ▶ **cadre de vie** : espaces publics et équipements ;
- ▶ **emploi et développement économique** : actions favorisant l'emploi, l'insertion, l'entrepreneuriat.

▼ Passer du diagnostic à l'action

Les questions majeures à se poser dans la définition des actions

- ▶ Quelles sont les bonnes pratiques ? Les actions inspirantes ?
 - **Le rapport *EGAlTER*, du Haut conseil à l'égalité femmes-hommes (HCEfh), « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers politiques de la ville et dans les territoires ruraux fragilisés », paru en 2014 : propose 20 fiches-actions ;**
 - **L'étude *Les politiques locales d'égalité en France*, du Centre Hubertine Auclert, parue en 2016 passe en revue l'expérience d'une trentaine de collectivités de tous ordres en matière d'égalité femmes-hommes et propose des exemples d'action dans tous les champs des politiques publiques locales.**

▼ Passer du diagnostic à l'action

Définir les modalités d'intervention : des exemples inspirants

Consigne : chaque groupe prend 10 minutes pour prendre connaissance d'une des fiches-actions et la présente au reste des participant-e-s :

- ▶ PasserElles, le programme de Mozaïk RH pour accompagner les jeunes femmes qualifiées vers l'emploi
- ▶ Gestion Urbaine de Proximité (Villiers le Bel)
- ▶ La place Santé : médiation de santé & Comité d'Habitants Usagers Citoyens (Quartier du Franc-Moisin)
- ▶ Jeunes et femmes : des outils pour construire sa vie (Essonne)
- ▶ **Tous ces exemples sont extraits du rapport *EGAlTER* du HCEfh (2014)**

▼ Passer du diagnostic à l'action

Définir les modalités d'intervention : des exemples inspirants - éducation

- ▶ Intégrer l'égalité filles-garçons dans le Plan Educatif Local (PEL) : prévoir des actions sur les relations filles-garçons, la mixité des activités, conférence en direction des parents etc.
- ▶ Former les agent-e-s et personnels travaillant auprès des enfants et de jeunes sur la lutte contre les stéréotypes sexués.
- ▶ Travailler à l'aménagement des cours d'école pour favoriser un usage et des activités mixtes.



▼ Passer du diagnostic à l'action

Définir les modalités d'intervention : des exemples inspirants – développement économique

- ▶ Créer un prix pour les femmes entrepreneures.
- ▶ Soutenir financièrement les projets accompagnant les femmes vers la création d'entreprise.
- ▶ Soutenir, mettre à disposition des locaux, pour les associations de femmes cheffes d'entreprise, cadres...
- ▶ Favoriser la mixité des métiers et l'élargissement des choix professionnels.

▼ Passer du diagnostic à l'action

Définir les modalités d'intervention : des exemples inspirants – insertion et emploi

- ▶ Soutenir les associations conduisant des actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi, dont les femmes.
- ▶ Soutenir la mise en place de dispositifs d'insertion mixtes ou non-mixtes, non-stéréotypés.
- ▶ S'assurer de la répartition femmes-hommes parmi les bénéficiaires des actions.
- ▶ Favoriser la mixité des formations.
- ▶ Former les acteur-trice-s de l'insertion sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les stéréotypes sexistes.
- ▶ Informer les nouveaux-elles arrivant-e-s sur le territoire sur les associations et réseaux pouvant faciliter l'insertion sociale et professionnelle (notamment lors des journées d'accueil si elles existent).

▼ Définir les orientations pluriannuelles

Suivi et évaluation

Les indispensables :

- ▶ Un comité de pilotage (rechercher la transversalité et si possible la parité),
- ▶ Un comité technique,
- ▶ Mise en place éventuelle d'une commission extérieure consultative,
- ▶ Définition des indicateurs de résultats sur chaque action,
- ▶ Une procédure de suivie interservices/directions bien définie.

▼ Définir les orientations pluriannuelles

Suivi et évaluation pour mettre à jour le rapport

Le suivi et l'évaluation d'une action et d'un plan d'action nécessitent au préalable de **bien définir ses objectifs et que les résultats soient mesurables**. Il est important de **se fixer des objectifs chiffrés**.

	Sport	Parentalité
Finalité	Favoriser la pratique sportive des filles	Encourager un partage équilibré des responsabilités familiales
Objectif	Permettre la pratique du football par les filles	Augmenter la prise de contact avec les pères
Moyen / action	Accompagner et financer la création d'une section féminine de football	Revoir les outils de communication en direction des parents et sensibilisation des agents
Indicateurs	Nombre de filles inscrites au regard de l'objectif fixé 20 la première année par exemple	Nombre de pères présents aux ateliers parents // Objectif fixé

=> Remplissons les indicateurs de suivi sur la fiche-action !

▼ Définir les orientations pluriannuelles

Suivi et évaluation pour mettre à jour le rapport

Un exemple d'outil de suivi :

- ▶ la personne en charge de l'égalité femmes-hommes prend l'attache de chaque direction en vue d'indiquer au fur et à mesure l'avancement des actions (action à lancer, engagée, achevée, récurrente, supprimée) inscrites dans le plan d'action.
- ▶ c'est également l'occasion de remobiliser le réseau de référent-e-s régulièrement.

Axes	N°	Actions-phares	Détails de l'action	Commentaires 2014/2015	Etat d'avancement 2013	Etat d'avancement 2014	
					à lancer	à lancer	
					engagée	engagée	
					achevée	achevée	
					récurrente	récurrente	
Création d'une coordination régionale							
	1	Faire de la conférence régionale de la "Clé" un espace d'échanges et de co-construction réunissant les acteurs	1	RAS	4 conférence depuis le début du mandat des groupes de travail en 2014 sur l'accès aux droits, aboutissant à la validation du lancement d'une plateforme numérique d'accès et défense des droits		
	2	Renforcer le rôle du Comité scientifique régional de l'égalité	2	RAS	Un soutien ponctuel du Comité scientifique. L'instance est mobilisée selon les besoins de la Région. Mai 2014 = formation-sensibilisation des élus sur l'égalité femme-homme, avec Annie JUNTER, titulaire de la chaire Egalité		
	3	Nommer un "délégué régional" incarnant la démarche et accompagnant la "Clé"	3	RAS	2014 = reconduite de Marine BURON comme déléguée régionale à l'égalité		
	4	Développer des actions de partenariat avec le Défenseur des Droits	4	RAS	2014 = lancement du programme JADE dans les EPLE/CFA du Maine et Loire Par ailleurs, le Défenseur des droits est invité dans l'équipe projet pour la mise en place de la plateforme d'accès et de défense des droits		
	5	Participer au développement d'un réseau régional d'accès et de défense des droits	5	RAS	Le réseau prend forme dans le cadre de la Clé, notamment dans le cadre de groupes de travail en 2014 et par la mise en place d'une équipe projet sur la plateforme. Objectif : permettre une circulation plus efficace des informations entre acteurs de la défense et de l'accès aux droits en PDL.		
	6	Accompagner le secteur associatif impliqué dans la lutte contre les discriminations	6	RAS	En 4 ans, le fonds a permis de financer plus de 236 projets pour un montant global de plus de 2 154 806 euros		
	7	Développer des pôles régionaux de mutualisation des initiatives sur la prévention et la lutte contre les discriminations et les préjugés	7	RAS	Soutien à Tissé Méisse et plus récemment CID sur cette démarche		
	8	Créer des outils dédiés à l'information sur les discriminations	8	RAS	Il existe de multitudes d'outils sur les discriminations. Cette action, en soi, a été abandonnée au profit d'un outil de mise en réseau (cf action n°5) Au titre du fonds discrétionnaire, des actions favorisant l'analyse et l'étude des discriminations et des actions de promotion de		



Centre de Ressources
■ POLITIQUE DE LA VILLE
en Essonne



centre
hubertine
auclert

Centre francilien de ressources
pour l'égalité femmes hommes

 **île de France**